

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 23 janvier 2025

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Tancrède LEROY, Christiane CHAMBON-CLAPIN, Thomas HELLEUX

Absent non excusé : Mme Valérie ROLLO

Absents excusés : M. Dominique GONTHIER a donné procuration à Monsieur Alain BACHELIER, Mme Catherine PETIT a donné procuration à Monsieur Frédéric RENAULT

Secrétaire de séance : Christian MUGNIER

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

1- Budget camping : Décision modificative pour clôture des comptes 2024

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative n°03 du budget annexe de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits en sections de fonctionnement et investissement :

Diminution de crédits du compte dépenses 012-6218 de 8000 € et augmentation de crédits du compte recettes 75-753 de 11730 € (vs) augmentation de crédits du compte dépenses 011-6061 de 3730€

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

2- SMPGA : Rapport relatif au prix et à la qualité du service eau potable 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2023 doit être présenté au Conseil municipal de la commune membre du SMPGA dans un délai de 12 mois suivant clôture de l'exercice concerné.

Le rapport est public. Après présentation du rapport annuel, il est demandé au conseil de prendre acte des informations communiquées.

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

3- Prise en charge partielle de la rénovation du chauffe-eau du salon de coiffure

En date du 18 décembre 2024, un courrier a été adressé à la commune concernant une demande d'aide pour l'achat d'un chauffe-eau neuf pour le salon de coiffure.

Un devis a été présenté pour un montant de 2124,39 € HT

Bien que celui-ci ne relève pas des installations à charge du bailleur (la Commune) le Conseil propose une subvention à titre exceptionnel de 1000 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

4- Vente de parcelles non utilisées à la commune de Dragey Ronthon

Suite à la proposition de vente de 2 parcelles à la commune de Dragey-Ronthon, Monsieur le Maire rappelle que celle-ci offre la somme de 3000 €, frais d'acte à charge de l'acquéreur (450 €) pour les parcelles cadastrées 439 ZD 11 (5a30ca) et 439 ZB 12 (21a00ca).

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

5- Passerelle pour l'emploi : Renouvellement de la convention fourrière 2025

Compte tenu du nombre croissant de chats et chiens en état de divagation sur la commune et la capture de ces animaux étant de la responsabilité de la commune, Monsieur le Maire propose d'accepter une convention avec l'association Passerelles pour l'Emploi, 25 place Patton à Avranches. Cette association dispose de locaux conformes aux règles sanitaires et de protection animale au Petit Celland. La participation de la commune est de à 0,56€/ habitant.

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

6- Projet de réhabilitation du terrain Centre Bourg. Choix de l'architecte.

Monsieur le Maire présente 2 devis d'architectes pour une mission esquisse du projet centre bourg.

Cette décision est remise au prochain conseil, les élus demandant qu'un compte rendu des réunions de concertation et le cahier de charge correspondant au projet leur soient transmis préalablement.

La séance est levée à 19.30